

**LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 06 Juillet 2009 portant création du Diplôme Interuniversitaire FORMATION COMPLEMENTAIRE EN GYNECOLOGIE ET OBSTETRIQUE POUR LES MEDECINS GENERALISTES

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 2 janvier 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

**ARRETE**

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022/2023, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire FORMATION COMPLEMENTAIRE EN GYNECOLOGIE ET OBSTETRIQUE POUR LES MEDECINS GENERALISTES

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR CHABBERT-BUFFET Nathalie (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur UZAN Serge (PU / PH)

Professeur DARAI Emilie (PU / PH)

Professeur UZAN Catherine (PU / PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 27 mars 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU